



Une vision d'avenir
toute naturelle

Communiqué
Pour diffusion immédiate

FEU VERT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Lévis, le 4 mars 2008 – Une autre importante et décisive étape est franchie par le projet Rabaska. « L'autorisation que nous venons de recevoir du gouvernement fédéral, jumelée à celle du gouvernement du Québec obtenue en octobre 2007, démontre encore une fois que Rabaska est un grand projet qui respecte toutes les normes environnementales, qu'elles soient fédérales ou provinciales», a déclaré Glenn Kelly, président et chef des opérations de Rabaska.

C'est à la suite de l'exigeant processus réglementaire traversé avec succès que Rabaska a pu obtenir les autorisations requises pour aller de l'avant et devenir un projet structurant pour les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale, mais également pour l'ensemble du Québec. « Le processus d'évaluation environnementale a été mené de façon rigoureuse. Un dossier contenant plus de 26 000 pages, près de 700 mémoires déposés et les 19 jours d'audiences en ont fait une des évaluations les plus importantes et les plus exigeantes au Québec, a poursuivi M. Kelly. Rabaska a reçu de très bonnes notes de l'ensemble des autorités réglementaires qui ont évalué le projet depuis son annonce en avril 2004. »

Plus qu'une dernière étape

« Nous sommes confiants de franchir avec succès la dernière étape, tout aussi cruciale avant la construction, c'est-à-dire la conclusion de contrats en vue d'assurer un approvisionnement à long terme en gaz naturel liquéfié au terminal. Rabaska est un projet sérieux qui doit voir le jour, notamment pour donner accès au Québec aux importantes réserves mondiales de gaz naturel. Cela lui permettra de diversifier ses sources d'approvisionnement, et ainsi, cesser d'être captif de celles de l'Ouest canadien », a précisé le président et chef des opérations.

Le projet a reçu le feu vert de la commission d'examen conjoint (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et Agence canadienne d'évaluation environnementale) en juillet 2007, quelques semaines après que le comité d'examen Termpol qui est supervisé par Transports Canada ait confirmé de la sécurité du projet sur le volet maritime. En octobre 2007, le gouvernement du Québec a donné son aval au projet. « Jamais un projet n'a été scruté à la loupe comme Rabaska, et rares sont ceux qui ont reçu des évaluations environnementales aussi positives, souligne M. Kelly. C'est une autre preuve de la qualité du projet. »



Une vision d'avenir
toute naturelle

À propos de Rabaska

Le projet Rabaska consiste à construire au coût de 840 M\$ un terminal capable d'accueillir des navires méthaniers qui transportent à leur bord du gaz naturel liquéfié (GNL). Ce GNL sera par la suite regazéifié pour être injecté dans le réseau de transport de gaz naturel du Québec et de l'Ontario.

-30-

Source : Rabaska
www.rabaska.net

Pour information : Simon Poitras
Directeur, Relations publiques
Téléphone : 418 523-3352 poste 239
Cellulaire : 418 576-3627
Courriel : spoitras@rabaska.net